

*Il est précisé que toute désignation de personne, de statut, de fonction ou de profession mentionnée dans le présent procès-verbal s'applique indifféremment aux femmes et aux hommes.*

Le président, M. Sébastien Bertherin, ouvre la séance à 19h30, à la Salle communale, et souhaite à toutes et tous une cordiale bienvenue à cette vingt-et-unième séance ordinaire du Conseil communal de la législature.

Il remercie les Conseillères et Conseillers ainsi que les membres de la Municipalité pour leur présence, et salue le public et les représentants de la presse.

Il remercie aussi M. Daniel Bussy, huissier, et M. Arthur Bigler, huissier suppléant, pour leur présence, le personnel communal des Services de conciergerie pour la mise en place de la Salle communale, ainsi que l'équipe régie-son et NRTV pour la retransmission en streaming de la présente séance.

## 1. Appel et ordre du jour

L'appel fait constater la présence de 62 Conseillères et Conseillers.

Il y a 12 excusés (Mmes Katia Annen, Catherine Sicuranza et Véronique Villaine, MM. Moritz de Hadeln, Jean Egger, Adrian Hochreutener, Bernard Kaeslin, David Mayer, Marc Morel, Philippe Moret, Nicolas Pellet et Dario Sicuranza).

1 absent (M. Nikhil Duella).

Le quorum étant atteint, le Conseil communal peut valablement délibérer. Le président déclare la séance du Conseil communal ouverte.

Le président s'assure que chaque Conseiller a été régulièrement convoqué à la présente séance dans les délais et a reçu les documents relatifs à l'ordre du jour. Tel est bien le cas.

- Par courrier du 4 mars 2024, la Municipalité a informé le Bureau de son souhait d'ajouter, à l'ordre du jour de la présente séance, le préavis municipal n° 56 relatif à une demande de crédit d'investissement pour les travaux de réaménagement du pavillon Mont-Blanc 29, du 1<sup>er</sup> étage du Borgeaud 12 et des locaux de Montoly 1 consécutifs à une réorganisation de certains services de l'Administration communale. Cet objet avait dès lors été ajouté à l'ordre du jour adressé le 5 mars 2024 aux Conseillers.

- Par courriel du 6 mars 2024, M. Dominique Pernet a informé le Bureau de son souhait de désormais siéger au sein du Conseil communal en tant que Conseiller hors-parti, avec effet immédiat.

Le président précise que le siège de conseiller de M. Dominique Pernet reste acquis à la plateforme PS-Les Vert-e-s et que si le précité venait à l'avenir à démissionner du Conseil communal, la plateforme PS-Les Vert-e-s nommera un suppléant, conformément aux art. 84 et 108 de la Loi sur l'exercice des droits politiques.

Le président rappelle également que M. Dominique Pernet n'est pas formellement interdit de siéger comme Conseiller hors-parti au sein des commissions techniques à l'avenir.

- Le Bureau n'a reçu aucun postulat, motion ou interpellation.

- L'ordre du jour est donc le suivant :
  1. Appel et ordre du jour.
  2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 8 février 2024.
  3. Communications du Bureau.
  4. Communications de la Municipalité.
  5. Communications des représentants des entités intercommunales et commissions municipales.

#### **Préavis avec décision**

6. **Préavis municipal n° 54** relatif à une demande de crédit d'investissement pour l'aménagement de la Maison de la jeunesse à la Rue du Collège 4 (parcelle n° 1591 de Gland en développement).
7. **Préavis municipal n° 55** relatif à la demande de crédit d'investissement pour la mise en œuvre d'un Budget Participatif comprenant l'achat d'une plateforme participative digitale.

#### **Préavis – Première lecture**

8. **Préavis municipal n° 51** relatif à une demande de crédit d'investissement pour l'agrandissement de la halle des véhicules et l'amélioration des locaux de la caserne des pompiers à Montoly.
9. **Préavis municipal n° 56** relatif à une demande de crédit d'investissement pour les travaux de réaménagement :
  - du pavillon Mont-Blanc 29;
  - du 1<sup>er</sup> étage de Borgeaud 12;
  - et de locaux de Montoly 1;
 consécutifs à une réorganisation de certains services de l'Administration communale.
10. **Préavis municipal n° 57** relatif à une demande de crédit d'investissement pour l'expérimentation de navettes urbaines électriques et modulaires Cristal.
11. **Préavis municipal n° 58** relatif à une demande de crédit d'investissement pour le développement d'une politique de l'habitat et la mise à jour de l'« Objectif logement ».

#### **Autres objets**

12. Rapport de la Commission chargée d'étudier la réponse de la Municipalité au postulat de M. Steve Binggeli intitulé « Changement climatique et politique de gestion de l'eau ».
13. Réponse de la Municipalité au postulat de M. Pascal Riesen, en collaboration avec Mme Anik Freuler, M. Samuel Freuler et consorts, intitulé « Pour un parc d'ébattement pour chiens à Gland » et nomination d'une Commission.

#### **Divers**

14. Divers et propositions individuelles.
  - Ouverture de la discussion sur l'ordre du jour tel que présenté.
  - **M. Rupert Schildböck** : propose de reporter à une date ultérieure la première lecture du préavis municipal n° 57 relatif à une demande de crédit d'investissement pour l'expérimentation de navettes urbaines électriques et modulaires Cristal figurant au point n° 10. Il présente l'argument suivant : le préavis précité cite dans son introduction les préavis n° 93 et 95/2021, dont les Conseillers attendent toujours les rapports dont les crédits étaient accordés lors de l'approbation de ces 2 préavis. Il trouve prématuré de discuter, d'étudier et, le cas échéant, d'approuver ce préavis n° 57 avant que le Conseil communal et, *in extenso*, la population de la ville de Gland, auront pu prendre connaissance de l'étude dite TUG et du Plan communal sur la mobilité.
  - **M. Gérald Cretegny** : va bien sûr exprimer plutôt le fait d'aller en avant avec ce préavis pour les raisons suivantes. Il est vrai qu'il est saisi-là une opportunité qui est offerte à la ville de Gland de pouvoir faire cet essai avec un véhicule particulier.

Cet essai est un élément de plus dans l'étude du préavis n° 93/2021 et si cette décision venait à être reportée, cela voudrait dire que celle-ci se prendrait au mois de juin 2024. À partir de là, il peut tout de suite indiquer que cet essai ne se fera pas, et cela serait véritablement dommageable parce que c'est tout un travail qui a été réalisé pour pouvoir le faire, et il serait vraiment curieux d'abandonner maintenant quelque chose qui va également enrichir l'étude sur le TUG. Il encourage donc les Conseillers à accepter le fait de pouvoir aller jusqu'au bout avec ce préavis.

#### **Décision**

*À une large majorité, 11 oui, 4 absentions signifiées, le Conseil communal refuse la modification de l'ordre du jour telle que proposée par M. Rupert Schildböck, soit de reporter le point n° 10 relatif au préavis municipal n° 57 relatif à une demande de crédit d'investissement pour l'expérimentation de navettes urbaines électriques et modulaires Cristal.*

- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

#### **Décision**

*L'ordre du jour tel que présenté est accepté à une large majorité, 1 avis contraire, 4 abstentions signifiées.*

## **2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 8 février 2024**

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

#### **Décision**

*À une très large majorité, aucun avis contraire, 1 abstention signifiée, le Conseil communal accepte le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 8 février 2024.*

## **3. Communications du Bureau**

- En date du 19 décembre 2023, l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de La Côte (APEC) a adressé un courrier à la Municipalité. Les membres de la Commission des affaires régionales et intercommunales, désormais présidée par M. Rupert Schildböck, ont été invités à examiner l'avant-projet de la révision partielle des statuts de l'APEC portant sur l'art. 21 puis de transmettre son rapport à la Municipalité. Cette Commission a siégé au mois de février dernier et a remis son rapport à ce sujet à la Municipalité.
- Le 19 février 2024, la Municipalité a adressé un courrier au Bureau pour confirmer qu'elle répondra aux vœux émis par la Commission de gestion (COGES) dans son rapport intermédiaire 2023-2024 en ajoutant ces réponses à celles des autres vœux qui émanent du rapport de la COGES sur le rapport de gestion 2022 et des vœux émis en 2023-2024 sur les objets présentés au Conseil communal.

À ce sujet, suite à la question posée par M. Yves Froidevaux lors de la séance du Conseil communal du 8 février 2024, le président a contacté la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC), qui a confirmé que l'art. 113 du Règlement du Conseil communal (RCC) ne concerne que les rapports des commissions de gestion et des finances à proprement parler. Cet article n'est donc pas directement applicable à un rapport intermédiaire.

- Le 3 mars 2024 était jour de votation fédérale. Pour ces votations, 7'150 électeurs étaient inscrits à Gland et un total de 4'252 cartes de vote ont été reçues. 2 objets fédéraux étaient soumis au scrutin populaire et le président donne les résultats pour la Commune, soit :

- Initiative populaire du 28 mai 2021 « Mieux vivre à la retraite (initiative pour une 13<sup>ème</sup> rente AVS) » : objet accepté par 3'052 oui contre 1'151 non, 30 bulletins blancs et 4 bulletins nuls, taux de participation de 59.26 %.
- Initiative populaire du 16 juillet 2021 « Pour une prévoyance vieillesse sûre et pérenne (initiative sur les rentes) » : objet refusé par 3'533 non contre 629 oui, 69 bulletins blancs et 6 bulletins nuls, taux de participation de 59.26 %.

Les résultats détaillés sont consultables sur les sites Internet de la Commune et du Canton.

Le même jour a également eu lieu le 1<sup>er</sup> tour de l'élection complémentaire à la Municipalité. Pour cette dernière, 9'028 électeurs étaient inscrits et le taux de participation s'est élevé à 39.74 %. Les résultats sont les suivants :

- M. Yves Froidevaux : 1'216 suffrages reçus, soit un pourcentage de 34.42 %.
- M. Jérôme Frachebourg : 1'131 suffrages reçus, soit un pourcentage de 32.01 %.
- Mme Ahimara Buffat : 602 suffrages reçus, soit un pourcentage de 17.04 %.
- M. Arnaud Durand : 440 suffrages reçus, soit un pourcentage de 12.45 %.

Aucun candidat n'a été élu à la majorité absolue au 1<sup>er</sup> tour de scrutin et le 2<sup>ème</sup> tour, dont le tirage au sort de l'ordre des 3 listes déposées a été effectué le 5 mars dernier, aura lieu le 24 mars prochain.

Le président souhaite bonne chance aux candidats et rappelle aux Conseillers de ne pas oublier de voter et de faire voter autour d'eux.

- Le président rappelle aux Conseillers qui ne l'ont pas encore fait d'annoncer leur présence à l'Université de printemps du 25 avril 2024.
- La cérémonie de passation de pouvoir entre le Bureau actuel et le Bureau 2024-2025 aura lieu le 8 juillet 2024.

## 4. Communications de la Municipalité

**Mme Christine Girod**, Syndique (Administration générale, ressources humaines, relations publiques et développement durable)

### Ressources humaines

- Engagements :
  - dès le 4 mars 2024, Mme Auriane Page, chargée de communication, au Secrétariat municipal;
  - dès le 5 mars 2024 : Mme Marie Jobin, cheffe de l'Office de la communication, au Secrétariat municipal.
- Départs :
  - au 31 mars 2024 : Mme Aurélie Masson, bibliothécaire, au Service de la culture et des affaires sociales;
  - au 31 mars 2024 : Mme Jennifer Herger, Cheffe de l'Office de la communication, au Secrétariat municipal.

Elle remercie les personnes qui ont travaillé à Gland pour leur engagement au sein de l'Administration, tout en leur souhaitant le meilleur et plein succès pour leur carrière future. Elle souhaite également une chaleureuse bienvenue aux 2 nouvelles personnes arrivées.

### Développement durable

La seconde édition des mardis durables, cycles d'ateliers et conférences en lien avec la durabilité, a débuté le mardi 12 mars 2024. Cette édition est dédiée aux sols et aux végétaux et s'est ouverte par une conférence portant sur la gestion d'un jardin au naturel à l'arrivée du printemps, ayant réuni plus d'une soixantaine de personnes. Les prochaines dates comprennent une fresque du sol qui aura lieu le 23 avril 2024, une fresque de la biodiversité le 7 mai 2024, ainsi qu'une conférence dédiée à la gestion naturelle d'un jardin en été le 21 mai 2024.

### **Région de Nyon – Télé-Dôle SA**

Comme les Conseillers l'ont probablement lu dans la presse ou entendu lors de la dernière séance du Conseil intercommunal de Région de Nyon, le chantier pour la construction d'un bâtiment d'accueil sur le domaine de Jura-sur-Léman a connu de nombreux rebondissements ces dernières années, mettant à mal la société Télé-Dôle SA, dont la Région de Nyon est actionnaire à 92 %. Des retards et des difficultés financières se sont accumulées, engendrant une situation délicate pour les partenaires suisses et français. Cette situation peut notamment s'expliquer de diverses manières :

- le coût final du bâtiment, qui a été fortement sous-évalué lors des prévisions de 2016;
- l'exploitation qui a souffert d'années difficiles en raison de la pandémie, du manque de neige dans la station et de la hausse du coût de l'énergie, mais aussi des matières premières;
- le manque de provisions sur les coûts de révision, d'entretien et de maintenance du domaine, devisés à plusieurs millions ces prochaines années.

Plus récemment, une réunion entre les partenaires français et suisses a eu lieu le mercredi 6 mars dernier et, à l'heure actuelle, la réalité économique, tant du côté français que du côté suisse, fait qu'aucune solution n'a actuellement pu être trouvée. Cela met bien entendu la Région de Nyon dans une situation très compliquée. Toutefois, cette dernière va tout faire pour sauver ce domaine, dont le développement fait partie intégrante de ses projets phares pour cette législature, mais aussi pour les législatures à venir.

Le potentiel pour un tourisme 4 saisons est intéressant, motivant, porteur d'avenir, surtout au vu de l'adhésion toute récente au Magic Pass qui a été validée et lancée dès ce printemps.

### **M. Gérald Cretegy, Municipal (Sécurité publique, population, transports publics)**

- Comme les Conseillers l'ont certainement remarqué, le marché a repris son occupation à la gare depuis le 6 mars dernier. Un petit changement a été fait termes de communications. Auparavant, ces marchés étaient appelés selon les saisons. Or le système du marché n'est malheureusement pas compatible avec les saisons au niveau de l'organisation puisqu'il y a des coupures en été et en hiver et qu'il se retrouve finalement totalement décalé. Il sera dès lors dorénavant parlé du Petit marché et du Grand marché, ce qui est beaucoup plus clair par rapport à la situation de ce marché.

Le Petit marché se tiendra jusqu'au 10 avril 2024 de 16h00 à 19h00, puis laissera sa place au Grand marché dès les 17 avril 2024.

- Le 25 mai prochain aura lieu la nouvelle édition de la Fête du Terroir, qui se déroulera à Grand-Champ. La première édition a eu lieu en 2021 et cette fête est organisée par la ville de Gland, en partenariat avec le quotidien La Côte, qui se réjouissent d'accueillir la population à cette occasion.

### **Mme Isabelle Monney, Municipale (Affaires sociales, logement, culture, cultes, politique de la santé et des personnes âgées)**

#### **Bibliothèque**

Dès le 23 mars prochain, la population va pouvoir découvrir une nouvelle grainothèque à la bibliothèque. Il s'agit d'un espace dédié à l'échange de graines provenant de cultures sans engrais chimique. Ce nouveau service sera libre, gratuit et ouvert à toutes et tous. Une charte d'utilisation a été mise en place.

Du 22 au 24 mars 2024, des événements, des lectures et des rencontres auront lieu à la bibliothèque pour marquer le biblio week-end « À table ». L'inauguration de la grainothèque aura lieu le 23 mars, en présence de Mme Claudia Steinacker, de la Fondation ProSpecieRara, et une partie officielle aura lieu à 10h30, laquelle sera suivie d'un apéritif.

### Projet « Vieillir chez soi »

Ce projet rencontre un beau succès. Il est déjà reconnu au niveau cantonal dans les projets portés par le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS), en lien avec le programme « Vieillir 2030 ». La ville de Gland et les Retraites Populaires ont été proactives pour permettre à ProSenectute d'entrer en contact avec les habitants des immeubles concernés. Actuellement, les régies Swiss Life et CGGI sont parties prenantes pour développer le projet dans les immeubles qu'elles gèrent. 18 locataires ont pu bénéficier au moins d'une adaptation à domicile, les parties communes de 3 immeubles ont été améliorées pour faciliter la mobilité des locataires seniors, et une démarche voisins-voisines solidaires a également été mise en place.

### Vie de quartier à La Combaz

Depuis juillet 2023, le chargé de projet communautaire de ProSenectute œuvre dans le nouveau quartier de La Combaz. Il a mis en place des rencontres avec les nouveaux habitants et développe différents projets comme un groupe de coordination, qui se réunit mensuellement et réunit des habitants. Différentes fêtes ont été organisées, comme la Fête des voisins, qui a obtenu un beau succès, Halloween ou des événements pour toutes et tous durant le temps de Noël. Avec le printemps qui arrive, ce sont les potagers qui vont occuper les nouveaux habitants. Tous les propriétaires ont choisi de participer financièrement à l'engagement de ce chargé de projet communautaire. Comme mentionné dans le préavis, son mandat se terminera à fin juin 2025. D'ici là, la Municipalité espère que l'association des habitants aura pris le relai pour faire vivre au mieux ce nouveau quartier.

### Visions du Réel

Comme chaque année, le programme de Visions du Réel, qui sortira le 19 mars prochain, sera envoyé en tout-ménage dans les foyers glandois. Le festival aura lieu du 13 au 19 avril 2024 à Gland, avec une soirée d'inauguration le 13 avril 2024. Comme chaque année, le Conseil communal est invité à la projection et à l'apéritif qui auront lieu à Grand-Champ dès 18h30. La projection débutera à 19h30 avec une petite partie officielle. Une invitation nominative parviendra aux Conseillers tout prochainement.

**M. Gilles Davoine**, Municipal (Finances, économie, sports, domaines)

### Finances

- 2 boucllements de crédit sont annoncés :

Préavis municipal n° 13/2021 relatif à une demande de crédit d'investissement pour le remplacement des filtres à sable de la piscine des Perrerets	
Crédit d'investissement accordé	CHF 645'000.00
Total des dépenses engagées et payées	CHF 642'625.70
Total des subventions et participations financières reçues	CHF 0.00
Investissement net	CHF 642'625.70, soit 99.63 % du crédit accordé
Solde disponible	CHF 2'374.30
Solde comptable au 31 décembre 2023	CHF 642'625.70

Préavis municipal n° 18/2022 relatif à une demande de crédit d'investissement pour l'extension de la galerie du restaurant scolaire de Grand-Champ	
Crédit d'investissement accordé	CHF 483'000.00
Total des dépenses engagées et payées	CHF 476'647.45
Total des subventions et participations financières reçues	CHF 0.00
Investissement net	CHF 476'647.45, soit 98.68 % du crédit accordé
Solde disponible	CHF 6'352.55
Solde comptable au 31 décembre 2023	CHF 476'647.45

## Économie

- Il lit malheureusement parfois sur les réseaux sociaux que la Municipalité ne fait pas grand-chose pour les commerçants. Par le passé, celle-ci a beaucoup fait dans le cadre du préavis sur le Vieux-Bourg, pour lequel le Conseil communal avait accordé CHF 400'000.- dans ce cadre-là, avec plusieurs volets. Dans le cadre du volet « visibilité », il y a eu passablement de publicité et des panneaux ont été placés à différents endroits de la Ville. À ce jour, la Commune a aidé financièrement plusieurs commerces et a fait passablement de choses. Des bons de réduction, offerts par la Ville, circulent et ceux-ci vont maintenant s'étendre au niveau des coiffeurs notamment. La Municipalité est surtout en permanence en discussion avec les différents commerçants et à leur écoute totale, et cela évolue dans ce cadre-là. Les dernières choses mises en place sont l'installation de nouveaux panneaux pour guider les clients des commerces, des négociations ont été menées avec les propriétaires afin d'avoir suffisamment de places de parc pour les clients et les patients des commerces et cabinets malgré les travaux. 2 cabinets vont déménager au Borgeaud 18, dans ces fameux locaux de remplacement qui sont offerts par la ville de Gland pour permettre justement aux commerces ou aux cabinets de déménager dans un endroit un peu plus calme pendant que les travaux ont lieu devant chez eux. Et dernièrement, la Commune a émis 3 capsules vidéo mettant en avant les commerçants glandois.

## Sports

- La patinoire éphémère a fermé ses portes au début du mois de mars, avec des chiffres toujours en hausse et toujours réjouissants. Par exemple, il y a eu 54 anniversaires différents sur la saison et 46 réservations de glace pour différents événements. C'était la dernière fois que cette patinoire se trouvait à cet endroit-là puisque, en raison des travaux de Grand-Champ, elle va déménager aux Perrerets, en-dessous du terrain de rugby. Il y aura prochainement une mise à l'enquête concernant cette patinoire éphémère, qui prendra place aux Perrerets en novembre prochain.

- S'agissant du centre sportif En Bord, les travaux avancent et les terrains de beach-volley seront bientôt terminés. Suivront ensuite ceux du skate-park, qui est pour l'instant toujours fermé dans la mesure où le Canton avait refusé l'accès par la zone agricole, même pour 2 mois, et qu'il faut dès lors passer par le skate-park. Les travaux du street workout, situé en-dessus, progressent et VIVAG pétanque a débuté les travaux de son cabanon, que le Conseil communal avait accepté dans le cadre du préavis complémentaire. Malgré toutes les assurances qui avaient été prises, les travaux du pumtrack ont pris du retard et il ne sera pas prêt pour l'inauguration des différentes infrastructures, hormis padel tennis, qui est prévue au mois de juin 2024. Il est dès lors espéré pouvoir inaugurer le pumtrack dans le cadre de la semaine de mobilité, en septembre prochain. Il est relevé que le pumtrack est extrêmement demandé en Suisse et que seules 2 entreprises sont spécialisées dans ce domaine, lesquelles font un peu la loi. Malgré ce qui avait été garanti, l'installation du pumtrack ne sera pas possible dans les temps qui étaient définis au départ.

- Les mérites sportifs régionaux, en collaboration avec la ville de Nyon et la Région de Nyon, auront lieu le 21 mars prochain, à 19h00, au théâtre de Grand-Champ. Ils seront précédés d'un after-work à 18h00, géré par le Service de la culture. Cette soirée sera très festive. Des progrès sont faits d'année en année en termes de visibilité pour les sportifs de la région. Il invite la population à assister à cet événement, dont l'entrée est libre.

- L'inauguration du padel tennis aura lieu le 13 avril 2024, avec notamment des démonstrations par des professionnels. La population pourra essayer ce sport si elle ne le connaît pas ou alors jouer si elle le connaît déjà, et recevoir des conseils. Cette journée sera vraiment dédiée au padel tennis, qui cartonne actuellement.

## **Mme Jeannette Weber**, Municipale (Accueil enfance, jeunesse, écoles)

- Le Service de l'enfance et de la jeunesse est en train d'organiser plusieurs événements, dont une nouvelle manifestation, à savoir le Festival des tout-petits, qui aura lieu le samedi 4 mai 2024 aux Perrerets, de 10h00 à 17h00. Cette manifestation propose un programme spécifique

pour les enfants de 0 à 6 ans, comme des activités ludiques au travers de la musique, du mouvement, de la lecture et du jeu. Plusieurs stands de partenaires de la petite enfance seront présents lors de cette journée afin de permettre aux parents de trouver les informations et conseils nécessaires autour de la petite enfance. Le programme est disponible sur le site Internet de la Commune.

- Le Centre aéré qui aura lieu ce printemps est d'ores et déjà complet malgré la doublure de l'offre. Les 2 sites Mauverney et Perrerets accueilleront au total 40 enfants de la 1P à la 8P, avec la thématique « La nature dans ma ville ».
- Le Centre de rencontres et de loisirs (CRL) de Gland organisera plusieurs camps cet été, notamment des séjours à Barcelone, en Lombardie ou en Corse, chaque fois avec des visites très intéressantes, comme des parcs d'attractions. Ces camps seront certainement très vite remplis aussi, il ne faut donc pas hésiter à se rendre rapidement sur le site du CRL pour s'inscrire et pour tout renseignement complémentaire.
- Au collège de Grand-Champ, les travaux finalisés jusqu'à ce jour sont l'installation de la base de vie du chantier, les Portakabin pour 6 classes provisoires et des parking provisoires de vélos et de trottinettes à côté des Portakabin. 2 cages d'escalier sont en cours de travaux. Un nouvel escalier, qui donne sur le nouvel étage, ainsi que les murs autour des cages d'escalier sur la toiture ont été posés. Concernant les travaux bruyants, d'ici la fin des vacances de Pâques, il y aura du bruit à cause des piquages et sciages sur la dalle de la toiture et des travaux dans les cages d'escalier. Après les vacances de Pâques, il y aura moins de bruit et celui-ci sera plus ponctuel.

Pour les travaux à venir, d'ici aux vacances de Pâques, les 3 autres escaliers donnant sur la toiture seront posés. Après les vacances de Pâques et jusqu'à la fin du mois de mai, des travaux de charpenterie sont prévus pour la pose des modules sur la toiture. La rénovation des étages existants débutera pendant les vacances d'été pour une durée de 6 à 8 mois. Une séance d'information sera prochainement organisée avec la direction des travaux et les enseignants de l'école afin de donner plus de détails sur l'organisation de ces travaux.

S'agissant des examens, les classes de 11S et de Rac ont déménagé dans les Portakabin, et ce jusqu'à la fin de l'année scolaire. Les élèves de ces classes seront donc au calme pour la fin de leur scolarité. Ils passeront également les examens dans les Portakabin.

Tout au long de ces travaux, des communications régulières seront faites à tous les utilisateurs de Grand-Champ.

### **Mme Christelle Giraud-Nydegger, Municipale (Infrastructures et environnement)**

- S'agissant des travaux du Vieux-Bourg, le déménagement de l'installation de chantier sur la parcelle privée communale n° 611 a été réalisé. L'entreprise profite en effet de ce changement de parcelle pour optimiser l'emprise de son installation de chantier, passant de 5'000 m<sup>2</sup> à 1'500 m<sup>2</sup>. Cela permet également de libérer la surface agricole et d'optimiser la logistique de ce chantier. Pour ce déménagement, une procédure de demande de permis de construire de minime importance a été réalisée, avec une dispense d'enquête publique. En revanche, le voisinage a été informé, et cette demande de permis de construire a été mise aux piliers publics durant 10 jours. Aucune opposition n'a été faite des personnes concernées ou de la population.

L'utilisation de la parcelle n° 611 appartenant à la Commune est conditionnée à un suivi approfondi de la qualité du sol puisque la Commune souhaite préserver cette qualité pédologique de la parcelle au vu des futurs projets que la Municipalité a pour Gare-Sud.

- 2 dossiers ont été déposés à l'enquête publique concernant la Nature en Ville pour le périmètre du Vieux-Bourg. Ces 2 dossiers sont consultables au secrétariat du Service des bâtiments et de l'urbanisme, respectivement jusqu'au 24 et 31 mars 2024.

- Certains Conseillers ont peut-être lu un article dans le quotidien « La Côte » au sujet d'un point de situation sur le projet Eaudici, concernant le captage de la nappe de la Cézille. Pour rappel, une enquête publique avait été faite du 25 mars au 25 avril 2022. 5 oppositions et 2 remarques avaient été déposées. Le projet a été approuvé par le Canton le 18 décembre 2023, ce qui était une excellente nouvelle. Entre temps, 2 recours ont été déposés, le premier par la Société vaudoise des pêcheurs en rivière, et le second par Mme Françoise Rosti et consorts. Ces recours ont un peu nui, mais des démarches juridiques sont en cours afin de pouvoir lever l'effet suspensif, ce qui permettrait *a minima* de procéder aux travaux de prospection hydrogéologique que le Conseil communal a d'ailleurs approuvés lors de la précédente législature dans le cadre du préavis municipal n° 87/2021 relatif à la demande de crédit d'investissement pour la prospection de la nappe de la Cézille (SIDEMO).
- La période électorale actuelle apporte de nombreuses questions concernant le cheminement piétonnier des rives du lac. Les propriétaires de la parcelle n° 933 ont été rencontrés à plusieurs reprises. Les conventions d'expropriation ont maintenant été envoyées aux propriétaires. La prochaine étape est la mise à l'enquête, qui est l'étape clé pour pouvoir avancer et pour éventuellement pouvoir libérer les Plans partiels d'affectation (PPA) Falaise II et III. Ces PPA sont essentiels pour avancer sur le projet de la plage de la Falaise.
- La légalisation de la parcelle du Lavasson pour le projet de la STEP devrait intervenir tout prochainement. Évidemment que, en parallèle, le projet de la nouvelle STEP avance, et il a notamment été présenté cette semaine à la Municipalité.
- Le mercredi 20 mars 2024, la population est conviée au Bois des Assassins, situé derrière le stand de tir, pour y découvrir le travail des chevaux, l'interaction entre la nature, l'homme et l'action de la gestion forestière. Dans le cadre des travaux forestiers de cette année, une coupe de bois a été réalisée par l'AGFORS et la population est conviée au débardage qui se fera à l'aide de chevaux. Le lieu de rendez-vous se situe derrière l'espace de pique-nique En Ruyre, le long du parcours Vita. Cette rencontre intéressante permettra d'échanger notamment avec l'AGFORS et le Service des espaces-verts.
- L'action « Coup de balai », coorganisée cette année par l'association Ensemble sur La Côte et la ville de Gland, aura lieu le 24 mars 2024. Dès 09h00, la population est conviée pour un café-croissant au MacDonald's, lequel sera suivi d'un petit échauffement et d'une balade pour ramasser les déchets, puis un repas sera offert aux participants sur le coup des 12h30 aux Perrerets. L'inscription est obligatoire via le site Internet eslc.ch.

## 5. Communications des représentants des entités intercommunales et commissions municipales

- Le président passe la parole à qui veut bien la prendre.
- M. Rasul Mawjee : rappelle que la séance du Conseil intercommunal (CI) de l'association intercommunale d'accueil de jour des enfants « Réseau d'accueil des Toblerones » (RAT) aura lieu le 27 mars 2024, lors de laquelle il sera discuté de la situation financière du RAT. Puis il y aura probablement une discussion sur la structure financière des différentes structures faisant partie du RAT et qui sont gérées par ce réseau, auquel 2 prêts de fonctionnement ont été accordés. Les sujets seront importants, même si aucune décision ne sera prise les concernant. Il invite les Conseillers à ne pas oublier cette séance, qui sera en préparation d'une autre séance au mois d'avril où la tarification sera certainement discutée.
- M. Evan Lock : déclare que le CI de la Région de Nyon a eu lieu le jeudi 7 mars 2024 à la Salle communale de Crassier. 3 préavis ont été approuvés, à savoir :
  - Préavis n° 34-2024 relatif à une demande de crédit de CHF 120'000.- pour la réalisation des études préparatoires au Projet d'agglomération de 5<sup>ème</sup> génération;

- Préavis n° 35-2024 relatif à la participation de CHF 188'000.- (TTC) pour l'étude de projet liée au réaménagement de la jonction autoroutière de Gland en faveur des transports publics;
- Préavis n° 36-2024 relatif à une demande de crédit de CHF 43'240.- (TTC) pour le renouvellement de la stratégie de développement régional 2025-2029.

Les 3 préavis à venir suivants ont été annoncés :

- Demande de crédit pour la deuxième étape de la requalification de la RC1 à Nyon;
- Comptes 2023;
- Rapport de gestion 2023.

Il a été décidé d'organiser une séance pour discuter de la 3<sup>ème</sup> voie autoroutière entre Coppet et Nyon, parce qu'il y a apparemment des délégués qui s'inquiètent de ce projet. Le CoDir va donc organiser une séance de discussion.

Des séances de présentation de la Vision territoriale transfrontalière 2050 du Grand Genève ont été organisées, dont l'une à Coppet le 12 mars 2024 pour les communes de Terre-Sainte et Asse et Boiron, et l'autre à Nyon le 19 mars 2024 pour les communes de Jura-Lac et Lac-Vignoble.

Cette année, la Région de Nyon fête ses 20 ans et organise une fête. Un thème musical a été composé pour l'occasion. Une pochette cadeau est offerte aux jeunes fêtant leur 20 ans cette année. Un rallye-quiz, un concours et un événement festif seront organisés le 15 juin 2024.

Un projet pilote pour un abonnement général (AG) découverte a été mis en place. 10 délégués aficionados de la voiture sont recherchés. Ces derniers se verront offrir un AG découverte pour un mois, en principe en été, pour voir si la Région de Nyon pourrait reconduire ce qui avait été fait avec l'abonnement demi-tarif découverte. Le prix de cet AG découverte est de CHF 260.-, au lieu de CHF 440.- qui est le prix de l'AG mensuel.

Toutes les informations sont disponibles sur le site Internet de la Région de Nyon.

- Mme Christine Girod : précise que la séance d'information sur la Vision territoriale transfrontalière 2050 du Grand Genève, qui aura lieu le mardi 19 mars 2024, à 18h00, à la salle du Manoir à Nyon, est dédiée aux délégués puisque cette vision territoriale fera l'objet d'un vote au sein du CI Région de Nyon. Maintenant, si des Conseiller ou des délégués suppléants sont intéressés par cette thématique, ils sont les bienvenus et elle se fera un plaisir de les accueillir.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

## PRÉAVIS AVEC DÉCISION

### **6. Préavis municipal n° 54 relatif à une demande de crédit d'investissement pour l'aménagement de la Maison de la jeunesse à la Rue du Collège 4 (parcelle n° 1591 de Gland en développement)**

- M. Jean-Philippe Genoud, en remplacement de Mme Véronique Villaine, 1<sup>er</sup> membre et rapporteur de la Commission technique excusée à la présente séance, lit les conclusions recommandant, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis tel que présenté.
- M. Samuel Freuler, 1<sup>er</sup> membre et rapporteur de la Commission des finances (ci-après : COFIN), rappelle les vœux présentés par dite Commission, à savoir :
  - Afin d'éviter des confusions à l'avenir lors de l'étude de préavis, la COFIN demande à la Municipalité de standardiser ses appellations quant à l'état des locaux à louer ou à mettre en location (prêt à l'usage, surface partiellement aménagée, surface brute-grise).

- Pour le CFC 230 électricité, la COFIN suggère de poser suffisamment de tubes mais de tirer les câbles uniquement en fonction des besoins.
- Dans un souci de durabilité, la COFIN souhaite que la Municipalité pose du carrelage au sol en lieu et place du parquet évoqué dans le préavis.

Il lit ensuite les conclusions recommandant, à la majorité de ses membres, d'accepter le préavis tel que présenté.

- La discussion est ouverte.
- M. Rasul Mawjee : se demande si le débat est nécessaire pour ce préavis vu que, au bas de la page n° 6 du rapport de la Commission technique, il est mentionné que « *La Commission technique, à l'unanimité des membres présents, approuve ce préavis et estime qu'aménager des locaux à destination des écoliers aux portes des écoles est une opportunité. Elle engage donc la Municipalité à aller de l'avant avec ce projet* ». Et dans ses décisions, la Commission technique se dit convaincue de l'apport de ce projet aux activités extrascolaires des jeunes de la Commune et décide d'accepter le préavis. Donc comme la Commission technique a déjà accepté le préavis, il pense que l'on peut passer au point suivant.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

### **Décision**

À une très large majorité, 2 avis contraires, 1 abstention signifiée, le Conseil communal décide :

- I. *d'accepter le préavis municipal n° 54 relatif à une demande de crédit d'investissement pour l'aménagement de la Maison de la jeunesse à la Rue du Collège 4 (parcelle n° 1591 de Gland en développement);*
- II. *d'accorder le crédit de CHF 1'251'500.- et d'autoriser la Municipalité à exécuter ces travaux;*
- III. *d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 1'251'500.-;*
- IV. *d'autoriser que les charges de fonctionnement qui en découlent, estimées à CHF 151'730.-, soient mises au budget de fonctionnement.*

## **7. Préavis municipal n° 55 relatif à la demande de crédit d'investissement pour la mise en œuvre d'un Budget Participatif comprenant l'achat d'une plateforme participative digitale**

- Mme Ahimara Buffat, 1<sup>er</sup> membre et rapporteur de la Commission technique, lit les conclusions recommandant, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis tel que présenté.

- La discussion est ouverte.

- Mme Albulenë Ukshini Sefa : déclare ce qui suit :

*« Au nom de la plateforme PS-Les Vert-e-s, je prends la parole aujourd'hui pour discuter de la proposition d'acquérir une plateforme participative et de la notion centrale de la participation citoyenne. Ces sujets sont cruciaux dans nos débats sur la démocratie et l'engagement des citoyens.*

*Dans le préavis municipal n° 55, il est fait mention d'une collaboration en cours avec l'Université de Lausanne pour l'élaboration d'une méthodologie. Cette méthodologie serait le fondement d'une politique participative, initialement axée sur le projet de budget participatif, suivi d'autres initiatives qui n'ont pas encore été définies.*

*Nous ne contestons pas l'introduction d'une plateforme numérique, qui peut certainement favoriser la participation citoyenne dans une certaine mesure. Cependant, nous nous interrogeons sur l'opportunité d'adopter un tel dispositif avant d'avoir établi clairement une politique participative. Cette politique, qui est encore en cours d'élaboration, est cruciale pour garantir une participation citoyenne réelle, donc un type de participation de type collaboration.*

*Nous sommes fermement convaincus que pour promouvoir une véritable participation citoyenne, une plateforme numérique seule ne suffira pas. Elle devra être complétée par d'autres dispositifs pour garantir l'accès à tous les citoyens, surtout à ceux qui ne sont pas à l'aise avec le numérique et auxquels il faudrait absolument veiller à ne pas exclure.*

*Le terme « participation » est devenu très courant ces derniers temps pour promouvoir diverses initiatives impliquant les citoyens. Cependant, derrière cette apparente évidence se cachent des questions complexes sur le rôle, le statut et le degré d'implication des personnes concernées. Ce manque de clarté dans la définition de la participation soulève des préoccupations profondes sur la nature réelle de la démocratie participative et son impact sur la cohésion sociale.*

*Il est donc primordial d'atteindre un niveau de participation réel, caractérisé par une véritable collaboration entre les citoyens et les professionnels dans la conception et la réalisation des projets. Dans ce contexte, les citoyens doivent avoir un pouvoir décisionnel significatif et contribuer activement à façonner les politiques et les projets qui les concernent.*

*Dans cette perspective, la plateforme PS-Les Vert-e-s encourage vivement la Municipalité à maintenir sa collaboration avec l'Université de Lausanne pour développer une réelle politique participative.*

*Je vous remercie pour votre attention. »*

- Mme Christine Girod : remercie Mme Albulenë Ukshini Sefa pour son enthousiasme, ses paroles encourageantes et ses encouragements.

Tout d'abord, ce que Mme Albulenë Ukshini Sefa a déclaré concernant la participation citoyenne est parfaitement correct. Dans la participation citoyenne comme la Municipalité de Gland l'imagine, il y a énormément d'axes sur lesquels il est possible de faire participer la population. Il n'est pas possible de n'envisager qu'un seul moyen comme participation citoyenne, et en tout cas pas une plateforme digitale. Cette dernière se décline dans de multiples formes et selon les projets, selon l'opportunité, selon l'avancement des projets, selon les budgets à disposition, et puis tout simplement la nature des projets. Il y a une forme de participation citoyenne que les Conseillers connaissent très bien, c'est celle qu'ils exercent ce soir, parce que cela est aussi de la participation citoyenne. Là aussi des moyens doivent être mis en place pour recruter, pour faire vivre les partis, pour amener de la substance. Comme cela a d'ailleurs déjà été fait à Gland, il y a de la participation citoyenne notamment pour le Plan lumière, où des ateliers sont organisés sur plusieurs journées ou soirées, lesquels réunissent un certain nombre de personnes. Il y a de la participation citoyenne qui peut se faire au travers d'un sondage, soit en ligne, soit comme cela a été fait pour Smart City, où il y avait des stands au marché et à la Poste et où il était proposé aux citoyens de participer. Il y a des projets arrivant à terme et pour lesquels il est proposé 2 voire 3 variantes, comme cela a été fait pour les écoles en proposant plusieurs variantes pour les places de jeux. Il y a des projets pour lesquels cette participation se fera dès le début. La palette est très large. Et encore une fois, cela dépendra des projets et des intentions de la Municipalité.

Elle remercie Mme Albulenë Ukshini Sefa d'encourager la Municipalité à continuer avec Mme Sarrasin puisque, pas plus tard que mercredi 20 mars prochain, la Municipalité aura une séance spéciale avec la précitée, qui viendra expliquer les méthodologies possibles. Les chefs de Services participeront également à cette séance parce qu'une autre forme de participation est aussi d'interroger les collaborateurs de la Commune, qui eux aussi, à leur manière, participent. Ce ne sont peut-être pas tous des citoyens glandois car ils n'habitent pas tous à Gland, mais ce sont néanmoins des acteurs de la vie locale. Cela avait également été fait lors du sondage pour Smart City, où par exemple des commerçants ont été interrogés, lesquels ne sont pas forcément

des citoyens de la commune de Gland, mais qui sont des utilisateurs et des personnes qui y vivent une bonne partie de la journée.

Elle a cité les écoles, les collaborateurs et la classe politique. Dans un récent sondage fait sur la qualité de vie, la Municipalité s'est approchée de groupes focus, comme les jeunes, les seniors, le groupe VIVAG ou encore d'autres associations de commerçants notamment. Il y a donc énormément de possibilités et, pour la Municipalité, c'était aussi l'un des axes de travail de Smart City. Mme Albulenë Ukshini Sefa n'y a peut-être pas participé, mais Smart City c'est aussi une volonté d'intégrer, d'une manière ou d'une autre, une phase de participation citoyenne, et la méthodologie qui sera adoptée permettra à la Municipalité d'avancer à son rythme selon les projets.

La plateforme qui est proposée aujourd'hui au Conseil communal s'intègre dans ce préavis parce que c'est l'occasion de présenter aux Conseillers cette plateforme DECIDIM, qui est aussi un outil utile pour faire des sondages et pour réaliser des choses d'une manière numérique, et elle ne cache pas que c'est un outil que la Municipalité souhaite acquérir également pour d'autres projets aussi, et non pas forcément que pour ce projet-là, au contraire.

- M. Samuel Freuler : prend la parole en qualité de représentant de la COFIN. Dans la mesure où la COFIN ne rapportait pas sur ce préavis, les membres de cette dernière avaient établi une liste de questions à l'attention de la Commission technique, laquelle a été transmise au premier membre. Et il est un peu surpris de ne pas trouver, dans le rapport de la Commission technique, les réponses aux questions posées. L'une de ces questions concernait la plateforme digitale et le support technique. Dans le préavis, il est mentionné dans la dernière ligne de ce support technique « *Support et Maintenance à long terme, coût annuel dès 2026* ». Il était de l'avis de la COFIN que dans la mesure où il s'agit de coûts à long terme, ceux-ci n'ont rien à faire dans un budget d'investissement mais doivent se retrouver dans le budget ordinaire de la Ville. Par ailleurs, les membres de la COFIN trouvaient que cette ligne était relativement chère par rapport aux autres éléments de la plateforme digitale.

Une autre question concernait le règlement. Est-il prévu d'avoir un nombre minimum de votants de la part de la population pour valider un projet citoyen ?

Par ailleurs, dans le rapport de la Commission technique, dans le retour d'autres villes, il est fait mention des éléments qui ont permis de construire un projet tout en ayant conscience des risques, lesquels sont listés. Il y a des éléments positifs, mais il n'y a malheureusement pas de retour sur les éléments positifs qui ont permis de construire ce projet.

Pour finir, il a une petite question à la plateforme PS-Les Vert-e-s. Cette dernière est-elle en faveur ou en défaveur de ce préavis, parce que c'était un peu confus ?

- Mme Albulenë Ukshini Sefa : répond que, comme elle l'a dit juste avant, la plateforme PS-Les Vert-e-s ne conteste pas ce préavis et est en faveur de celui-ci. Mais il y a certaines particularités à mettre en avant et il est nécessaire de continuer le travail dans ce sens-là et d'être vigilant sur ce terme de participation, qui est beaucoup plus subtil que ce qu'il n'y paraît.
- Mme Ahimara Buffat : tient, pour des raisons de transparence, à affirmer ici que les questions transmises par la COFIN ont été posées lors de la séance de la Commission technique avec la Municipalité et que les réponses ont été envoyées à M. Samuel Freuler par mail.
- M. Samuel Freuler : déclare que quand un membre du Conseil communal pose une question à un premier membre d'une commission, il n'attend pas à recevoir la réponse pour lui-même. La question est posée pour tout le Conseil communal. Au nom de la COFIN, il a également posé des questions à Mme Véronique Villaine concernant le préavis municipal n° 54, et les réponses figurent dans le rapport de la Commission technique. C'est ce fonctionnement-là qu'il ne comprend pas. Il pense que toutes les questions qui sont posées par un membre du Conseil communal intéressent – il l'espère – tous les membres de celui-ci.

- M. Pierre-Alain Bringolf : a aussi une précision à demander sur la possibilité d'avoir une application sur smartphone pour ce programme, qui faisait partie des questions qu'il avait également envoyées à la Commission technique et dont il avait fait part lors de la dernière séance du Conseil communal. Il remercie la Commission technique d'avoir traité ses questions, contrairement à celles de la COFIN qui ne figurent pas dans le rapport. Sur cette question d'application, la Commission technique mentionne que ce ne serait tout simplement pas possible ou qu'il ne serait pas prévu d'en développer car trop dispendieuse. Il aimerait savoir de quel montant si dispendieux il est ici parlé.
  - Mme Christine Girod : répond qu'elle n'a pas le montant précis. Ce qu'il faut juste comprendre pour la logique de ce projet, c'est qu'une application n'était tout simplement pas possible. Il aurait fallu faire des développements très importants pour avoir une application uniquement pour la ville de Gland, ce qui a paru totalement hors sujet pour la Municipalité. Cette dernière s'est inspirée de ce qui se faisait dans les autres villes. Comme mentionné dans le préavis, plusieurs villes ont déjà fait un certain nombre de choses et la Municipalité a pu récupérer en open source les données de ce programme, et cela lui a paru bien plus intelligent de le faire de cette manière-là et de pouvoir profiter de ce qui existe déjà, de voir finalement si ce budget participatif va fonctionner et si cela va être intéressant pour la population ou pas du tout, avant de se lancer dans des développements informatiques. Il est vrai qu'elle ne peut pas donner de montant, mais il s'agit d'un chiffre quand-même assez important. Pour le moment ce n'est pas sur smartphone, et visiblement cela ne pose pas de problème dans d'autres villes. Il faut aussi bien se mettre dans l'idée que le budget participatif concerne des projets réels. Ce n'est pas simplement quelque chose où l'on pianote juste sur un smartphone, si elle peut s'exprimer comme cela. Il y a un travail à faire, un budget à préparer, un dossier à établir et donc forcément que l'on n'est pas en train de faire quelque chose entre 2 portes. Donc voilà, il n'y a pas d'application parce que cela aurait demandé beaucoup trop d'investissement en temps et, bien sûr, en finance.
  - M. Samuel Freuler : demande s'il peut avoir des réponses à ses questions, dont il rappelle la teneur :
    - Quels sont les éléments positifs qui ont été retirés dans les autres villes, car ils n'ont pas été listés, il est juste mentionné « éléments positifs »;
    - Il est mentionné le coût annuel du support à long terme, dès 2026. Si c'est du long terme, la COFIN pense que cela devrait être mis au budget de fonctionnement et non pas être intégré au préavis.
    - Globalement, par rapport aux 2 autres lignes, la COFIN trouve que c'est cher.
  - Mme Christine Girod : répond que concernant les éléments positifs, elle se réfère à ce qu'elle connaît un peu, soit la ville de Lausanne, qui a développé des massifs fleuris dans un quartier, où il a été planté des arbres et où en quelque sorte un projet de renaturation a été organisé. Et l'un des effets positifs est déjà la participation citoyenne, le fait que les gens du quartier se soient mis d'accord autour d'un projet et qu'ils aient reçu les montants nécessaires. Il y a donc une collaboration avec la Ville, un travail avec la Ville et une sorte d'appropriation du travail qui se fait au sein de l'administration. Et les points positifs sont évidemment ce vivre ensemble, le fait de faire un projet ensemble dans un quartier et qui permet à chacun de s'identifier par rapport au lieu où il habite. Voilà l'un des éléments positifs. Elle a participé à une émission sur La Télé où il y avait un reportage très intéressant et très revigorant par rapport à ce budget participatif, où il y avait justement cette description et où l'on pouvait voir à quel point cela intéressait les familles. En plus cela permet de faire des rencontres dans les quartiers.
- Concernant les finances, évidemment que ces montants seront mis au budget si le préavis est accepté et que cette plateforme commence à travailler. Et pour ne rien cacher aux Conseillers, la Municipalité pourrait très bien aussi acquérir cette plateforme dans le budget de fonctionnement et le présenter au budget. Là c'était l'occasion de coupler cet achat avec ce projet de budget participatif mais, comme dans d'autres préavis, au moment où cela entrera en fonction, ce sera quelque chose qui sera récurant dans le budget.

S'agissant du prix, qu'est-ce qui est cher, qu'est-ce qui n'est pas cher ? Elle laisse M. Samuel Freuler en juger.

- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

### **Décision**

À une très large majorité, 4 avis contraires, 2 abstentions signifiées, le Conseil communal décide d'accepter le préavis municipal n° 55 relatif à la demande de crédit d'investissement pour la mise en œuvre d'un Budget Participatif comprenant l'achat d'une plateforme participative digitale, soit :

- I. d'accorder le crédit de CHF 154'500.- et d'autoriser la Municipalité à acquérir ce matériel.

## PRÉAVIS – PREMIÈRE LECTURE

### **8. Préavis municipal n° 51 relatif à une demande de crédit d'investissement pour l'agrandissement de la halle des véhicules et l'amélioration des locaux de la caserne des pompiers à Montoly**

- La séance est fixée au lundi 25 mars 2024, à 19h00, à la caserne du SDIS sis à Montoly 9, en compagnie des Municipaux responsables, Mme Jeannette Weber et M. Gérald Cretegny. La secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont :

*Premier membre* : M. Yvan Gremion, PS-Les Vert-e-s

*Membres* : M. Aurélien Joye, GDG – M. Yann de Siebenthal, GDG – M. Timothée Haesslein, PLR – M. Jean-Marc Guibert, UDC,

+ Commission des finances

- La discussion est ouverte.
- M. Samuel Freuler : souhaite juste s'assurer que les membres de la COFIN qui seraient intéressés à faire la visite de la caserne le 25 mars prochain peuvent se joindre à la Commission technique, qui se rencontre sur site.
- Mme Léonie Wahlen : a quelques questions pour la Commission technique, à savoir :
  - Dans la mesure où le parking sera déplacé, le même nombre de places de parc sera-t-il conservé ?
  - Elle aimerait que la Commission technique étudie la sortie des véhicules, laquelle sera déplacée beaucoup plus proche de la route.
  - Quelle sera l'utilité de la mezzanine existante ? Cela n'est actuellement pas précisé dans les plans.
  - Quelle est l'utilité du local « Lavage Courses » qui est mentionné ? Elle ne sait pas à quoi cela correspond.
  - Elle aimerait également savoir si le local « Lavage Masque » permettra de faire tous les rétablissements des appareils respiratoires.
  - Les casiers seront-ils agrandis ou garderont-ils exactement la même disposition ?
- M. Gérald Cretegny : déclare, pour répondre à la question posée par M. Samuel Freuler sur la possibilité de grouper les 2 commissions pour une visite des locaux, que cela sera possible le 25 mars 2024 à 19h00, où le Commandant du SDIS Gland-Serine, M. le Maj Denis Caboussat, sera présent.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

## 9. Préavis municipal n° 56 relatif à une demande de crédit d'investissement pour les travaux de réaménagement :

- du pavillon Mont-Blanc 29;
- du 1<sup>er</sup> étage de Borgeaud 12;
- et de locaux de Montoly 1;

### consécutifs à une réorganisation de certains services de l'Administration communale

- Le président informe les Conseillers que, pour des raisons professionnelles, M. Stéphane Rosset s'est spontanément récusé pour ce préavis, pour le droit de vote et pour le débat. Le précité quitte donc la salle.

Lors de la prochaine séance du Conseil communal, M. Stéphane Rosset ne participera dès lors pas aux débats portant sur ce préavis, ni à la décision finale.

- La séance est fixée au lundi 18 mars 2024, à 19h00, au pavillon Mont-Blanc 29 sis à l'Avenue du Mont-Blanc, en compagnie des Municipales responsables, Mme la Syndique Christine Girod et Mme Jeannette Weber. La secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont :

*Premier membre* : M. Rupert Schildböck, PS-Les Vert-e-s

*Membres* : M. Olivier Rochat, GDG – M. Raphaël Grandjean, GDG – M. Jean-Marc Jaquier, PLR – M. Simo Mers, UDC,

+ Commission des finances

- La discussion est ouverte.
- M. Yann de Siebenthal : a une question s'agissant du pavillon Mont-Blanc 29. En sachant que l'association Ukr'Aime s'y trouve actuellement, il aimerait que la Commission technique regarde si des propositions vont lui être faites pour un autre local ou ce qui va se passer pour cette association par la suite.
- M. Rupert Schildböck : se demande s'il ne serait pas souhaitable que Mme la Municipale en charge de l'urbanisme assiste également à cette séance, dans la mesure où ce projet est « intermédiaire » et sera, à long terme ou à mi-terme déjà, remplacé ou complété par le projet Gare-Sud, qui est clairement un projet d'urbanisme.
- Mme Christine Girod : remercie M. Rupert Schildböck pour sa proposition. Néanmoins et très honnêtement, elle ne pense pas que la Municipalité ait perçu un enjeu urbanistique quant à la réorganisation de certains locaux pour l'Administration communale. Là on est clairement dans une question d'organisation générale qui touche le côté des ressources humaines et de l'Administration générale sur les locaux communaux. Comme les Conseillers ont certainement bien lu le préavis, ils ont remarqué que la Municipalité a mis l'accent pour utiliser des locaux qui appartiennent à la commune de Gland pour ce préavis. Et même si elle peut comprendre le lien par rapport à Gare-Sud, il s'agit là d'un autre sujet et l'urbanisme n'est pas du tout touché par ce préavis. Il faudra donc faire avec ce que propose la Municipalité.
- M. José Caiano : a une question pour la Commission technique. Le bâtiment de Montoly est un bâtiment Minergie et il souhaiterait savoir si, en détruisant des cloisons notamment, cela aura un impact, en sachant que c'est un bâtiment avec des fortes chaleurs en été en cas de canicule. Il aimerait que la Commission technique soit attentive à ce point.
- M. Samuel Freuler : a la même question que pour le préavis précédent, à savoir s'il serait possible que les membres de la COFIN intéressés à visiter le pavillon Mont-Blanc 29 se joignent à la Commission technique ? Il remercie la Municipalité pour son *mea culpa* par rapport au refus du précédent préavis et la réalisation d'un préavis plus intéressant que le précédent.

Il a quelques questions pour la Commission technique. En page n° 2 du préavis, il est mentionné que le Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ) a besoin de nombreux bureaux individuels avec des espaces de séance pour chaque bureau individuel. N'y a-t-il pas moyen de mutualiser cela ? Et puis, s'il a bien compris toute cette répartition de bureaux assez compliquée, il est prévu d'installer des bureaux pour les travailleurs sociaux de proximité (TSP) aussi au Borgeaud 12 selon la phrase « *un open-space pour les 3 TSP, une salle de colloque et/ou d'entretiens permettant aux TSP de recevoir les jeunes individuellement et confidentiellement* ». Il lui semble que le Conseil communal vient d'accepter un préavis pour la Maison de la Jeunesse où des espaces sont équipés pour les TSP. Il aimerait donc que la Commission technique valide l'utilité de ces « doubles locaux », comme lui le comprend.

- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.
- M. Stéphane Rosset est réintroduit dans la salle et rejoint sa place.

## **10. Préavis municipal n° 57 relatif à une demande de crédit d'investissement pour l'expérimentation de navettes urbaines électriques et modulaires Cristal**

- La séance est fixée au lundi 18 mars 2024, à 18h30, à la buvette de la Salle communale sise Grand'Rue 38, en compagnie du Municipal responsable, M. Gérald Cretegy. La secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont :

*Premier membre* : M. Michel Girardet, PLR

*Membres* : Mme Carine Koller, GDG – M. Pierre Joye, GDG – Mme Stéphanie Larrivé, PS-Les Vert-e-s – Mme Ahimara Buffat, UDC.

- La discussion est ouverte.
- M. Daniel Calabrese : déclare que s'il se souvient bien aussi loin que sa mémoire puisse aller, il y avait déjà une navette à Gland, qui n'était certes pas électrique. À l'époque, il n'y avait pas d'application, il fallait appeler un numéro de téléphone, cela coûtait CHF 2.-, et cette navette pouvait amener les passagers d'un point A à un point B dans la ville de Gland. Il y a des similitudes avec cette nouvelle proposition et il serait bien que la Commission technique puisse comprendre pourquoi, à l'époque, cette navette a été abandonnée et voir s'il est possible de faire des parallèles ou en tirer un certain nombre d'enseignements. Cela permettrait d'éviter de refaire les mêmes erreurs et d'apprendre simplement du passé.
- M. Raphaël Grandjean : a une question pour la Commission technique. Serait-il possible de savoir pour quelle raison il y a uniquement un tracé qui est imaginé et non pas un deuxième qui desservirait le centre sportif ou le quartier du Golf ?
- M. Rasul Mawjee : remercie M. Raphaël Grandjean d'avoir pensé aux quartiers oubliés, il allait également en parler, il voit qu'ils commencent donc à être moins oubliés. Si l'objectif est de suivre une ligne régulière pour démontrer que la cadence pourrait être doublée, il pense que l'essai serait moins fructueux et soutiendra moins les différentes demandes qui ont été faites dans le passé. Il a bien compris que ce bus chenille a besoin de terre carrossable, mais il croit que c'est le cas pour toute la maréchaussée glandoise et il pense donc que ce bus pourrait aussi passer facilement, au moins à la demande, dans le quartier oublié au sud de Gland, à la limite de la commune de Prangins.
- M. Samuel Freuler : relève que, à la première ligne des coûts, figure une prestation pour un ingénieur conseil en mobilité et, s'il ne se trompe pas, lors du dernier budget, le Conseil communal a accordé à la Municipalité un ingénieur en mobilité. Il se pose donc la question de savoir pourquoi il y a besoin d'en payer un dans le cadre de ce préavis. Il remercie la Commission technique de bien vouloir répondre à cette question.

- M. José Caiano : aimerait savoir si ce véhicule permettra aussi de passer dans certains quartiers comme Eikenøtt. Pourra-t-il circuler à l'intérieur de ce quartier ou devra-t-il uniquement rester sur le tronçon routier ?
- M. Yann de Siebenthal : a plusieurs questions pour la Commission technique. Il souhaiterait notamment savoir si ces navettes ont un accès vraiment aisé pour les personnes handicapées et pour les familles. Il est aussi intéressé à connaître la consommation électrique de ces véhicules quand ils sont seuls et quand ils sont attelés à 1, 2 ou 3 wagons afin de voir ce que cela change en termes de consommation. Il a également une remarque et il aimerait que la Commission technique se penche là-dessus : l'essai qui va se dérouler sera gratuit, ces transports seront donc gratuits et, pour lui, il sera vraiment difficile de faire une étude et de pouvoir faire des comparaisons par la suite si ce transport venait à exister et devenait payant. En termes de fréquentation, cela peut avoir un grand impact.
- Mme Angelita Galvez : a une question pour la Commission technique. Il est prévu que, pour pouvoir essayer ces navettes, il faut passer via une application. Par contre, afin que la majorité de la population puisse accéder à l'essai de cette navette, notamment les personnes qui n'ont pas forcément des supports numériques, elle se demande s'il serait possible de pouvoir appeler un numéro de téléphone. Cela permettrait en effet aux personnes qui n'utilisent pas d'application de pouvoir aussi essayer ces nouvelles navettes.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

## **11. Préavis municipal n° 58 relatif à une demande de crédit d'investissement pour le développement d'une politique de l'habitat et la mise à jour de l'« Objectif logement »**

- La séance est fixée au mardi 19 mars 2024, à 19h00, à la salle n° 101 du Collège des Tuillières, en compagnie de la Municipale responsable, Mme Isabelle Monney. La secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont :

*Premier membre* : Mme Ahimara Buffat, UDC

*Membres* : M. Dimitri Grandjean, GDG – M. Patrick Mayer, GDG – Mme Albulenë Ukshini Sefa, PS-Les Vert-e-s – Mme Patricia Storti, PLR.

- La discussion est ouverte.
- Mme Albulenë Ukshini Sefa : déclare ce qui suit au nom de la plateforme PS-Les Vert-e-s concernant ce préavis.

*« Nous sommes convaincus que le sujet abordé est d'une grande importance pour la population et nécessite une analyse à la fois sociale et urbanistique pour être pleinement compris et traité. Dès lors, il nous semble indispensable que le dicastère des bâtiments et de l'urbanisme puisse également porter ce projet dans toutes ses étapes ».*

- Mme Léonie Wahlen : a quelques questions pour la Commission technique. Il est mentionné, en page n° 3 du préavis, au 3<sup>ème</sup> point, le nombre actuel de logements à loyer modéré, à loyer abordable et protégé. Elle aimerait bien savoir combien de logements sont sur liste d'attente pour ces mêmes loyers.

Elle souhaiterait également savoir à quelle date sera remis le rapport et s'il sera consultable par les Conseillers communaux.

- M. Jérôme Frachebourg : a 2 questions, dont l'une va dans le même sens que celle que vient de poser Mme Léonie Wahlen. Le préavis est très exhaustif sur le contenu de ce qui va être fait, mais il n'y a aucun élément temporel. Sa première question est donc quelle est la planification dans le temps de cette étude ? Ensuite, il est mentionné que les résultats seront intégrés dans le Plan d'affectation communal. Or ce Plan est attendu depuis longtemps, et il aimerait connaître l'implication et les répercussions de l'intégration de cette étude sur le Plan d'affectation

communal. Cela va-t-il encore repousser de quelques mois, voire d'une année, la délivrance du Plan d'affectation communal ?

- M. Roger Hemberger : a une question pour la Commission technique, vu que la COFIN ne rapportera pas sur cet objet. Ce préavis prévoit les étapes suivantes : 1) comprendre, 2) planifier et 3) agir, et tout cela coûte CHF 145'935.-. Il aimerait avoir des détails à ce sujet.
- M. Samuel Freuler : déclare que, pour rebondir sur la question posée par M. Roger Hemberger, il trouve que la Commission technique devrait aussi se poser la question de savoir comment le choix du mandataire a été fait.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

## AUTRES OBJETS

### **12. Rapport de la Commission chargée d'étudier la réponse de la Municipalité au postulat de M. Steve Binggeli intitulé « Changement climatique et politique de gestion de l'eau »**

- M. Tommaso Solimine, 1<sup>er</sup> membre et rapporteur de la Commission technique, rappelle les vœux présentés par dite Commission, à savoir :

La Commission technique souhaite encourager la Municipalité à :

- Mettre à jour le Règlement communal de police en y intégrant la possibilité de sanctionner les citoyens qui ne respectent pas les restrictions d'eau, de plus, mettre à jour le Règlement communal sur le Plan d'extension et la Police des constructions afin d'y intégrer la gestion de l'eau.
- Développer les outils de l'Administration afin de pouvoir différencier dans ses statistiques les consommations et utilisations privées, celles liées à la protection incendie, à la Commune, aux industries et à l'agriculture.
- Mettre en œuvre une sensibilisation adaptée pour chaque partie prenante, que ce soit par le biais de publications ou d'approches individuelles personnalisées.
- Poursuivre ses efforts dans l'amélioration de la réduction de la consommation afin d'atteindre la moyenne suisse.

Il lit ensuite les conclusions recommandant, à l'unanimité de ses membres, d'accepter la réponse de la Municipalité à ce postulat.

- La discussion est ouverte.
- M. Yvan Gremion : a juste une petite question. On a pu lire dans les journaux que La Dullive est l'une des rivières les plus polluées du canton de Vaud. Il aimerait savoir si l'on sait quelles sont les causes ou la source de cette pollution. Dans les journaux, il était parlé de raisons agricoles et humaines, voire des STEP. Dans le cas de la Dullive, la pollution est-elle due à la STEP ? Et si l'on pouvait faire quelque chose, ce serait pas mal.
- M. Gérald Cretegnny : déclare, pour répondre au premier vœu de la Commission technique, que le Règlement communal de police est actuellement en révision. Un règlement type a été rédigé et édité par le Canton au milieu de l'année 2023. La révision du Règlement communal de police avait déjà débuté et a été reprise sous la forme du nouveau règlement proposé par le Canton, qui contient des choses intéressantes, et la Municipalité espère présenter au Conseil communal le nouveau Règlement communal de police vers la fin de cette année. Ce Règlement tiendra bien sûr compte des interventions et élargira les possibilités de celles-ci. Actuellement,

le périmètre est effectivement un peu limité. C'est aussi un système qui permettra de pouvoir élargir soit à d'autres règlements qui existent déjà, soit de pouvoir intégrer directement une série d'interventions possibles. La Municipalité reviendra donc vers le Conseil communal, mais c'est déjà en cours.

- Mme Christelle Giraud-Nydegger : déclare que s'agissant de la pollution et de l'article publié en février 2024, elle se renseignera. En attendant, il y a en effet quand-même eu un gros focus sur la problématique des micropolluants. L'une des raisons pour lesquelles il est aussi nécessaire de construire la nouvelle STEP est de pouvoir traiter ces micropolluants au niveau de l'épuration. Mais elle reviendra avec des éléments complémentaires, si elle en a.

Elle remercie la Commission technique pour cette réponse. Comme elle l'a déjà dit aux membres de cette dernière lors de la séance avec Mme la Syndique Christine Girod, c'est un autre canal de communication complémentaire pour sensibiliser la population à la consommation de l'eau, et la Municipalité était contente de pouvoir répondre à cette demande. Elle soulève juste un petit bémol : sous la rubrique « Constat », en page n° 2 du rapport, il est indiqué que « *la délation et la sensibilisation semblent être les 2 axes prioritaires actuels* ». Alors elle tient à rassurer les Conseillers et à préciser que la Municipalité ne compte pas sur la délation comme axe de travail et pour sensibiliser la population.

Ensuite, par rapport au vœu de mettre en œuvre une sensibilisation adaptée pour chaque partie prenante, c'est un élément sur lequel la Municipalité peut tout à fait se pencher. Cela nécessitera quelques réflexions, certainement avec l'Office du développement durable et le Service de l'environnement.

S'agissant du vœu de développer les outils de l'Administration afin de pouvoir différencier dans ses statistiques les consommations et utilisations privées, celles liées à la protection incendie, à la Commune, aux industries et à l'agriculture, les Conseillers pourront voir dans le rapport de gestion qui sortira prochainement que les consommations des industries et des privés sont différenciées dans un graphique. S'agissant des outils liés à la protection incendie, cela va être compliqué de pouvoir calculer cela. L'objectif étant quand-même d'avoir suffisamment d'eau pour éteindre les incendies, la Municipalité se voit mal poser des compteurs au niveau des bornes hydrantes.

S'agissant du 4<sup>ème</sup> vœu qui est que la Municipalité poursuive ses efforts dans l'amélioration de la réduction de la consommation afin d'atteindre la moyenne suisse, il faut savoir qu'un plan de communication est en place depuis 2 ans déjà avec l'Office de la communication. Ces éléments de sensibilisation vont se poursuivre tout au long de l'année 2024. En outre, la Société anonyme pour le pompage et l'adduction d'eau du lac pour la région nyonnaise (SAPAN) a décidé de faire également une campagne par rapport à cette sensibilisation, laquelle est destinée aussi bien aux communes qu'à la population.

- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

### **Décision**

*À l'unanimité, le Conseil communal accepte la réponse de la Municipalité au postulat de M. Steve Binggeli intitulé « Changement climatique et politique de gestion de l'eau ».*

## **13. Réponse de la Municipalité au postulat de M. Pascal Riesen, en collaboration avec Mme Anik Freuler, M. Samuel Freuler et consorts, intitulé « Pour un parc d'ébattement pour chiens à Gland » et nomination d'une Commission**

- La séance est fixée au mardi 26 mars 2024, à 18h30, à la salle n° 2 du bâtiment du Montoly 3, en compagnie de la Municipale responsable, Mme Christelle Giraud-Nydegger. La secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont :

*Premier membre* : Mme Katia Annen, GDG

*Membres* : Mme Anik Freuler, GDG – Mme Stéphanie Larrivé, PS-Les Vert-e-s – M. Roger Hemberger, PLR – M. Pascal Riesen, UDC.

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

## DIVERS

### 14. Divers et propositions individuelles

- Mme Léonie Wahlen : annonce que le samedi 11 mai prochain, le théâtre de Grand-Champ accueillera une manifestation internationale de sapeurs-pompiers. Elle prend la parole ce soir afin de présenter cet événement, qui est une nouveauté, en tout cas en Suisse. Il s'agit d'une compétition basée sur le sauvetage de sauveteurs dans des situations extrêmes. L'entrée est ouverte au public et gratuite. Il y aura des démonstrations avec des partenaires comme la gendarmerie et les services sanitaires dans la journée, ainsi que des food-trucks.

Les 150 participants se retrouveront déjà le samedi soir pour des conférences sur les nouveaux équipements, et la journée du dimanche sera dédiée à des conférences sur le développement de nouveaux matériaux dans le milieu de la construction. Elle invite la population à venir y faire un tour et, pour les personnes motivées, des bénévoles sont encore recherchés. Toutes les informations se trouvent sur le site Internet [sfca2024.ch](http://sfca2024.ch) ainsi que sur les réseaux sociaux.

- M. José Caiano : déclare que l'association Parkinson Move organise son repas de soutien le 27 avril 2024 à la Salle communale. Il invite chacune et chacun à s'inscrire à cette belle soirée, lors de laquelle il y aura notamment une tombola.

Il y a quelques mois, il avait posé une question à la Municipalité concernant le Club Lusitano de Gland, et il tient à remercier M. le Municipal Gilles Davoine pour avoir invité ce club ce matin et pour avoir réglé cette histoire, c'était vraiment très bien, merci beaucoup.

Un dossier concernant le passage piétons situé au Chemin du Ruttet était en cours et était traité, il y a quelques années déjà, par Mme la Municipale Jeannette Weber. Ce passage piétons était en train de s'effacer naturellement et un nouveau projet pour le mettre dans les normes était prévu, car quand les véhicules s'arrêtent au cédez-le-passage, ils se trouvent sur le passage piétons. Celui-ci vient d'être refait à neuf et il demande à la Municipalité où en est ce projet de modification, s'il existe et ce qui est attendu pour faire la modification de ce passage piétons.

- M. Gérald Creteigny : répond que la Municipalité n'a pas le souvenir de la question de ce passage piétons. Elle va donc se renseigner, voir ce qu'il en est exactement et répondra par la suite.
- Mme Stéphanie Larrivé : a 2 questions/commentaires pour la Municipalité, pour lesquels elle ne s'attend pas à une réponse ce soir, elle pourra donc cas échéant les envoyer par mail.

Le 9 janvier dernier, l'association Animal Aide Action (AAA) a posté une annonce sur la page Facebook « T'es de Gland si » pour faire appel à des bénévoles pour aider à nourrir les chats errants dans divers endroits de la Ville. Elle aimerait savoir s'il est nécessaire d'avoir une autorisation pour faire ce genre d'action et, dans l'affirmative, si une telle autorisation a été délivrée à cette association. Elle sait qu'en France typiquement il est interdit de nourrir les chats errants, mais elle n'a pas trouvé l'information en Suisse, d'où sa question.

Et puis le deuxième point est que dans le rapport de la Commission chargée d'étudier la réponse de la Municipalité au postulat intitulé « Réduire l'abandon des chats et leurs impacts sur la biodiversité », plusieurs vœux avaient été émis, dont celui de publier un article de sensibilisation

envers les propriétaires de chats au printemps, par exemple dans le Gland-Cité. Ses questions sont donc les suivantes : quelles sont les intentions de la Municipalité quant à ce vœu ? Comptent-elle s'engager dans une réelle démarche de protection de la biodiversité en traitant cette problématique et, si oui, comment ?

- M. Alain Pernet : a été surpris de lire dans la Feuille des avis officiels (FAO) du 8 mars 2024 qu'un appel d'offres-résumé pour une soumission d'assainissement de l'éclairage public à Gland a été mis au concours. C'est une deuxième demande et il lui semblait que les travaux devaient être finis en 2019. Pourquoi une demande de soumission ? Il aimerait avoir une réponse de la Municipalité.
- Mme Christelle Giraud-Nydegger : répond qu'une première phase d'assainissement de l'éclairage public avait en effet été réalisée, mais il lui semblait que tout le monde était au courant que la deuxième phase était à l'ordre du jour de la Municipalité et, pour ce faire, cette dernière a développé le Plan lumière, qui avait été présenté au Conseil communal à la fin de l'année 2023. Entre temps, 2 appels d'offres ont effectivement été publiés sur SIMAP au début du mois. Le premier a trait aux travaux de génie civil pour pouvoir déposer le préavis pour l'assainissement du solde du parc de l'éclairage public, et un deuxième appel d'offres a également été publié pour les travaux électriques. Le projet vise donc à rénover complètement l'éclairage sur 12 rues, qui totalise 6,3 km de ce réseau et qui implique également la rénovation de 290 points lumineux qui n'avaient pas pu être rénovés en 2019. Le préavis est prévu pour l'automne 2024.
- M. Daniel Calabrese : déclare que, au niveau des agendas, il souhaite également parler de l'exposition annuelle du Photo Club Gland, qui se tiendra du 16 au 24 mars 2024 et dont le vernissage aura lieu demain 15 mars 2024, à 19h00.

En quelques mots, le Photo Club Gland est un club relativement dynamique, qui présente chaque année plus de photos et d'images. Pour cette exposition annuelle, plus de 300 photos seront exposées. Il y aura bien sûr les photographies des 20 membres du club sur le thème « Carte blanche », ainsi qu'une partie hors murs sur le thème « Diptyque ». Certains membres du club participent également au concours de photos amateurs « Photo suisse », et les photos primées ou retenues lors de ce concours seront exposées. Et depuis l'année dernière, un concours est organisé pour les non-membres du Photo Club Gland. Cette année, le thème était « Ras du sol » au format carré. Plus de 150 personnes ont transmis des photos sur ce thème, et ces dernières ont toutes été imprimées et seront visibles lors de l'exposition. Qui dit concours dit également récompenses, et le Photo Club Gland a travaillé avec des sponsors locaux. Les récompenses seront donc fournies par les commerces Le T Fine Tea, Pizzeria Tomate, Schilliger, La Capsule Beer Shop et La Feuillantine, qui ont collaboré avec le club pour offrir des bons d'achat dans leurs magasins. Un invité d'honneur exposera également ses œuvres, soit M. Vincent Bourrut, photographe professionnel, lequel a coaché les membres du club durant quelques séances de l'année, justement pour que ces derniers s'améliorent et essaient de progresser dans leur hobby. Il invite donc chacune et chacun à assister au vernissage le 15 mars 2024, dès 19h00, à la Salle de Colonnes de Grand-Champ.

Il souhaite également remercier la Municipalité, qui vient toujours dire quelques mots lors du vernissage, ainsi que le Service de la culture, qui est toujours très disponible pour la mise en place la Salle des Colonnes qui n'est pas toujours évidente au vu des besoins assez particuliers. Il remercie également les Conseillers communaux pour avoir adopté le budget pour les nouvelles infrastructures de cette Salle des Colonnes, notamment les panneaux d'affichage blancs et la possibilité de faire des projections, ainsi que pour toutes les infrastructures mises à disposition et la gratuité des salles. Les membres du Photo Club Gland sont en contact avec des clubs d'autres villes, et quand ces derniers apprennent que des salles sont mises gratuitement à disposition pour exposer, pour se réunir et où l'on peut prendre des photos, et bien ils les envient. Il tient vraiment à remercier la Municipalité d'avoir cette politique de mise à disposition des salles.

- M. Dominique Pernet : remercie la Municipalité pour la pose du miroir à la sortie du parking des Lisières/Rue de la Combe qui est très pratique. Malheureusement il est un peu petit, mais ce n'est pas grave.

Il a également une question pour la Municipalité concernant l'action qu'elle avait faite avec la Migros l'année dernière, soit les bons de CHF 5.- pour les serviettes hygiéniques pour la gent féminine. Est-ce toujours d'actualité ou plus du tout ?

- M. Gilles Davoine : répond qu'il s'attendait à ce que cette question soit posée. Actuellement ce n'est plus d'actualité, et la Municipalité va être transparente et dire les choses telles qu'elles sont. Migros Genève n'a pas souhaité poursuivre l'expérience. Le dialogue a malheureusement été très compliqué tout du long avec Migros Genève, et non pas avec Migros Gland et son directeur M. Olivier Pensis, qu'il connaît bien, qui est toujours ouvert et qui, lors de la Gland Spring Run, met d'ailleurs toujours à disposition de l'eau, des bananes, etc. Mais avec Migros Genève c'est très compliqué. Des réunions régulières devaient avoir lieu pour faire un point de situation et pour voir la suite, mais celles-ci n'ont jamais eu lieu. Un mail de relance a été envoyé à Migros Genève pour savoir s'ils souhaitaient poursuivre ce partenariat ou non, pour savoir quelle communication mettre en place en cas d'arrêt pour que cela ne soit si possible pas négatif pour la Migros, le partenariat ayant quand-même duré 9 mois, et l'idée était donc de pouvoir finir les choses d'une bonne manière. Cet email est resté sans réponse à l'heure actuelle, quand bien même 4 personnes de la direction de Migros Genève étaient en copie de celui-ci.

Il a donc demandé à Mme Joanna Baird, déléguée à l'économie, de prendre contact avec la Coop d'Eikenøtt, car il s'est dit que cela pourrait effectivement être une bonne idée que d'amener un peu de clientèle grâce à ce système-là, sachant que le Conseil communal a voté un budget qui comprend le montant en question, lequel n'a de loin pas été utilisé l'année dernière avec la Migros. Il a d'ailleurs même proposé à la Migros de revoir les conditions si ces dernières ne lui convenaient pas financièrement, car cette action a effectivement bien fonctionné, il y avait une demande et cela répondait à un besoin, mais peut-être que la Migros ne s'y retrouvait pas financièrement, ce qui peut être compréhensible, et il aurait pu être discuté de ce point. Comme déjà dit, pour l'instant c'est resté lettre morte et il en est bien navré. Comme le montant est au budget, il ne laisse pas tomber et il est essayé de voir d'abord avec la Coop d'Eikenøtt, qui est peut-être un lieu un peu oublié par la certains glandois, et cela peut donc peut-être intéresser la Coop d'avoir cela. Dans la négative, la Municipalité essaiera de trouver une autre façon et d'être inventive. On perd évidemment du temps sur l'année, il en est navré, mais le projet est malheureusement en stand-by.

- Mme Angelita Galvez : rappelle que le troc d'habits et d'accessoires pour les enfants de 0 à 16 ans se déroulera du lundi 18 au mercredi 20 mars 2024 à Montoly. Tous les détails se trouvent sur le site Internet du Troc Amical de Gland. Ce dernier sera suivi par un Troc de jouets les vendredi 22 et samedi 23 mars 2024.

- M. Gérald Cretegnny : souhaite juste donner une réponse à Mme Stéphanie Larrivé. La Municipalité avait répondu au postulat intitulé « Réduire l'abandon des chats et leurs impacts sur la biodiversité » et il est vrai que le Service de la population a traversé quelques temps de difficulté. Depuis le début de l'année, la nouvelle équipe est en place au niveau de la direction du SPOP, laquelle reprendra effectivement ces éléments. Il doit dire que quand il y a une reprise pareille, cela prend du temps. Il faut réussir à reprendre l'ensemble des dossiers et la Municipalité donnera prochainement des nouvelles au sujet de ce postulat.

- M. Steve Binggeli : déclare, en réaction à ce qui vient d'être dit sur l'action des serviettes hygiéniques, qu'il ne peut qu'encourager la Municipalité à aller jusqu'au bout, à rédiger un rapport et à le communiquer au Bureau cantonal de l'égalité, parce qu'il pense que, pour les milieux concernés, il s'agit d'actions et de données importantes.

Il souhaite poser une question sur tout autre chose. Ces derniers mois, on a pu voir une forte mobilisation des milieux agricoles et paysans au niveau international et national. Des revendications ont notamment été formulées au niveau suisse, et il peut imaginer que la Municipalité et certains membres du Conseil communal sont aussi proches de ces milieux dans

la Commune. Pour autant que les revendications soient aussi partagées par les personnes concernées au niveau communal, il aimerait savoir si des échanges ont été faits entre la Municipalité et ces milieux, et si des actions au niveau communal pouvaient aussi être menées pour répondre à ces besoins.

- Mme Christine Girod : remercie M. Steve Binggeli pour sa question. La Municipalité n'a pas entrepris de démarche proactive auprès des agriculteurs glandois, en tout cas pas à ce stade. Il n'y a pas eu de sollicitation non plus, mais cela n'empêche pas qu'il y ait une solidarité – évidemment libre à chacun d'avoir sa propre solidarité – mais il est vrai qu'au niveau municipal cela n'a pas été fait. Maintenant, peut-être que ce soir cela aura été entendu dans certains foyers. La Municipalité est ouverte à la discussion avec toutes les branches économiques représentées dans la Commune, et pourquoi ne pas envisager aussi des discussions avec les agriculteurs. Elle rappelle juste que régulièrement, le mercredi soir, le marché accueille quand-même quelques agriculteurs avec leurs produits, et une forme de solidarité est aussi de consommer sur ce marché local, surtout si ce sont des agriculteurs qui sont vraiment de la région.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

L'ordre du jour étant épuisé et la parole n'étant plus demandée, le président donne rendez-vous aux Conseillers le jeudi 2 mai 2024 à 19h30, à la Salle communale, et clôt alors la séance de ce soir.

La séance est levée. Il est 21h45.

Pour le Bureau du Conseil communal :

Le président :



Sébastien Bertherin



La secrétaire :



Karine Teixeira Ferreira

Annexe<sup>1</sup> :

1. Communications du dicastère Infrastructures & Environnement

<sup>1</sup> Les annexes sont uniquement publiées sur le site Internet de la ville de Gland

